

EMPLOI

Une permanence dédiée à l'alternance dès le 19 octobre

ROMILLY-SUR-SEINE. Parce qu'il est parfois compliqué pour les jeunes de trouver toutes les informations nécessaires pour devenir apprentis, la CCPRS et Pôle emploi, avec de nombreux partenaires, mettent en place un lieu d'accueil unique.

L'ESSENTIEL

• **Une permanence dédiée à l'alternance ouvre le mardi 19 octobre au 1^{er} étage de la Mefer, au 32 rue Milford-Haven. Ces permanences ont lieu les premier et troisième mardis de chaque mois de 9 h 30 à 12 h et sont accessibles sans rendez-vous. Six secteurs d'activité sont privilégiés : les métiers de la santé, de l'hôtellerie-restauration, de l'industrie, du commerce, du bâtiment et du transport-logistique.**

sroger@lest-éclair.fr

SANDRA ROGER

Un lieu d'accueil unique pour trouver un contrat en alternance. Voici ce que proposent la communauté de communes des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) et l'agence Pôle emploi locale, en partenariat avec les acteurs de l'insertion, de l'emploi et de la formation. Ensemble, ils ouvrent en effet une permanence dédiée à l'alternance au premier étage de la Mefer, au 32 rue Milford-Haven.

Objectif : promouvoir l'alternance, notamment auprès des jeunes les plus éloignés de l'emploi en ciblant six secteurs d'activité particulièrement porteurs que sont les métiers de la santé, de l'hôtellerie-restauration, de l'industrie, du commerce, du bâtiment, du transport-logistique.

UNE AIDE ALLANT DE 5 000 € À 8 000 € POUR LES ENTREPRISES

Les structures de proximité repéreront ainsi plus facilement les jeunes intéressés et les divers partenaires s'engagent dans une prospection partagée pour trouver les entreprises pouvant les accueillir.



De nombreux partenaires s'assistent pour créer ce lieu unique.

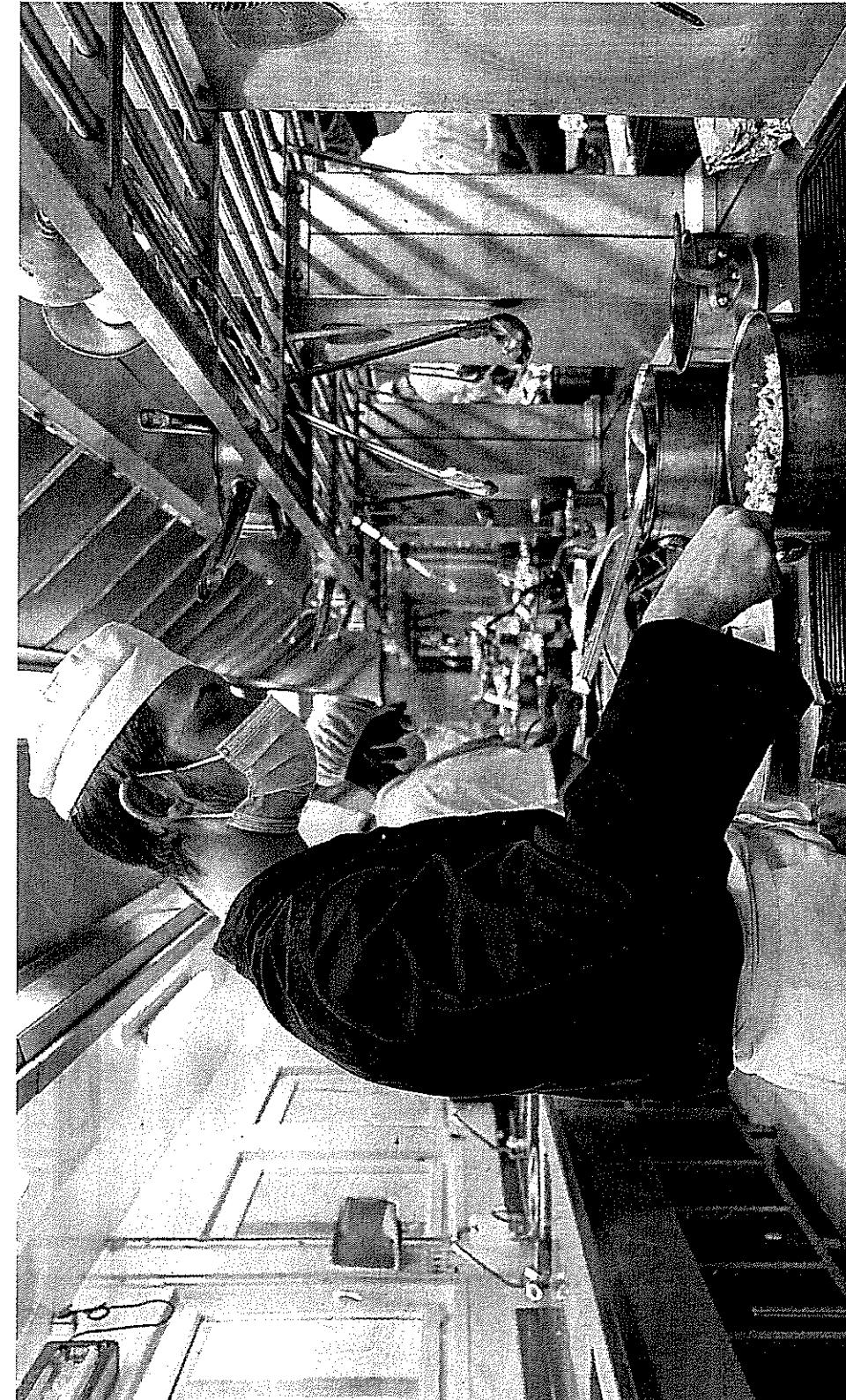
L'ouverture de la permanence est prévue le mardi 19 octobre, de 9 h 30 à 12 h, sans rendez-vous. Ces rendez-vous auront lieu les premier et troisième mardis de chaque mois.

Il y a quelques jours, les élus de la CCPRS et les représentants de Pôle emploi se retrouvaient à la Mefer afin de signer officiellement la convention de partenariat.

Sur ce point, les mesures gouvernementales sont prolongées jusqu'à fin juin 2022 afin d'encourager les entreprises à recruter, sachant que l'aide s'élève à 5 000 € pour les apprentis mineurs et à 8 000 € pour les apprentis majeurs. Et d'insister : « Le fait que l'ensemble des partenaires soit présent permet au jeune d'avoir un interlocuteur qui va sécuriser son parcours dans le cadre de sa recherche d'un contrat en alternance, que ce soit en apprentissage ou en contrat de professionnalisation. »

« Trop de jeunes abandonnent parce que les démarches sont trop compliquées. Il y a trop de strates administratives et ils ont l'impression d'être promenés d'une structure à l'autre », a-t-il conclu.

« Je suis heureux d'apporter le total soutien de la CCPRS à cette convention qui prévoit la mise à disposition gracieuse d'une salle pour or-



Six secteurs d'activité particulièrement porteurs sont ciblés : les métiers de la santé, de l'hôtellerie-restauration, de l'industrie, du commerce, du bâtiment et du transport-logistique. Archives

ganiser une permanence de l'alternance, afin de favoriser les contacts entre les jeunes et les entreprises, grâce à l'ensemble des partenariats dont la liste est heureusement longue », a également indiqué Gilles Mathieu, vice-président de la CCPRS. « On est parti d'un constat : les grosses difficultés des jeunes pour se déplacer à Troyes pour aller chercher des informations sur l'alternance », a complété Adam Da Mota, conseiller municipal romillonn délégué à l'emploi, en mettant en avant « un objectif qualitatif » dans l'accompagnement des jeunes.

La convention prévoit un premier cycle de permanences jusqu'en mars. Se tiendra alors un événement sur l'alternance. Puis, reprendront les permanences jusqu'en juin. À la rentrée, aura lieu une information collective pour les personnes n'ayant pas encore trouvé d'entreprise pour effectuer leur alternance. ■